

**Procès-verbal des délibérations
du conseil municipal du 17 septembre 2015**

L'an deux mille quinze le dix sept septembre à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel Arnould.

Présents : Michel Arnould, Odile Arnould, Evelyne Cayrol, René Brouillard, Annie Carpentier, Stéphanie Fourdrin, Jean Ainesi, Jean Claude Lemercier, Francis Pagnier, Cécile Raguideau, Laurent Bommelaer, Christophe Lamy, Marie France Merlin, Philippe Rabbe, Laurence Abena, Michel Biez, Marie Claux, Dominique Couillet, Patrick Floury, Lysiane Grobon, Ferroudja Rahoui, Patrick Sauvage, Patrick Steffen.

Absents :

Absents et excusés Dolorès Baroin, Yoann Boucly, Edwige Fagot, Patrick Urbano.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à : Yohann Boucly à René Brouillard, Edwige Fagot à Marie Claux, Patrick Urbano à Patrick Floury.

Secrétaire de séance : Evelyne Cayrol.

Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de votants : 26

Date de convocation : 9 septembre 2015
Date d'affichage : 9 septembre 2015

Monsieur le maire ouvre la séance en qualité de Président.

Election du secrétaire de séance

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de nommer Madame Evelyne Cayrol aux fonctions de secrétaire de séance du conseil municipal.

Monsieur le Président de séance donne ensuite lecture de l'ordre du jour.

Monsieur le Président de séance soumet à l'assemblée le procès-verbal de la séance du 31 août 2015 qui est approuvé par les membres présents et représentés à l'unanimité.

Monsieur Jean-Claude Lemercier entre dans la salle à 20h15.

Décisions – droit de préemption urbain

Dans le cadre de la délégation qui a été consentie au Maire par le conseil municipal, Monsieur le Président de séance rend compte des décisions prises en matière de droit de préemption urbain depuis le 09 juillet 2015.

L'assemblée, après avoir entendu la lecture des déclarations d'intention d'aliéner n°32 à 49 de l'année 2015, prend acte de ces décisions.

Décision du maire n°06/2015

Dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par le conseil municipal, Monsieur le président de séance rend compte de la décision qu'il a prise depuis la séance du 31 août 2015.

L'assemblée, après avoir entendu les explications du président de séance, prend acte de la décision n°06/2015 concernant le marché de travaux relatif à la mise en conformité du carrefour à feux de la rue Marguerite Yourcenar et de la Route de Pont, avec l'entreprise Cofely Ineo - réseaux nord Ouest - Agence de l'Oise, pour un montant de 53.479 € HT (64.174,80 € TTC) passé selon la procédure adaptée.

Projet de construction de logements intergénérationnels

Monsieur le Président de séance refait une présentation du projet conduit par la société Bouygues Bâtiment Grand Ouest de résidence seniors intergénérationnels (résidence seniors et logements) qui a été commenté lors de la réunion du conseil municipal du 9 juillet 2015.

Cette opération se situerait Sente des Merlets, sur la zone destinée à l'accueil d'habitat collectif, et comprendrait deux bâtiments avec 48 logements aidés (8 PLS, 30 PLUS, 10 PLAI).

Un bâtiment serait réservé aux logements des seniors avec accueil possible de professionnels de santé au rez de chaussée alors que le deuxième bâtiment serait affecté au logement toutes générations confondues.

Un débat s'engage ensuite entre les membres du conseil municipal.

En conclusion, il est retenu d'organiser une réunion publique afin de présenter le projet aux riverains et habitants de la commune et recueillir leurs avis.

69-2015 - Mise en accessibilité des bâtiments publics – Ad'AP

Monsieur le Président de séance expose à l'assemblée que depuis le 1er janvier 2015 tous les établissements recevant du public (ERP), publics ou privés, doivent être accessibles à toutes les personnes quel que soit leur handicap.

Tous les établissements recevant du public qui ne le sont pas encore peuvent bénéficier d'un délai supplémentaire pour se mettre en conformité, à condition de s'engager dans un agenda d'accessibilité programmée, dit Ad'AP.

L'Ad'AP est un document programmatique. Il décrit le ou les bâtiments concernés, explicite le projet stratégique pour rendre ce patrimoine accessible : phasages des travaux qui peuvent s'étaler sur trois ans, moyens financiers mobilisés (en indiquant les engagements des cofinanceurs quand il est fait appel à des subventions), dérogations sollicitées.

Cet agenda doit être déposé à la Préfecture avant le 27 septembre 2015, pour validation par Monsieur le Préfet de l'Oise.

La commission « bâtiments et espaces verts » a travaillé sur ce dossier et examiné les rapports établis par le Bureau Veritas. Elle s'est réunie les 10 et 14 septembre 2015.

La commune devra absolument respecter cet agenda et engager les travaux nécessaires selon le calendrier arrêté.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'agenda d'accessibilité programmée présenté,
- de solliciter les dérogations mentionnées dans cet agenda,
- de solliciter des subventions pour permettre la réalisation des travaux nécessaires,
- de financer le montant des dépenses sur un crédit suffisant inscrit aux budgets des exercices à venir.

70-2015 - Acquisition de terrain

Monsieur le président de séance expose à l'assemblée qu'un terrain serait à vendre lieudit « le petit Saint Germain » et propose donc à l'assemblée de l'acquérir.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité, décide :

- d'acheter la parcelle cadastrée section E n°101 lieudit « le petit Saint Germain » d'une contenance de 645 m2, appartenant à Monsieur Bernard MANNEQUIN, au prix de 3.000 € (hors frais de notaire), soit 4,65 € le m2,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à venir ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire en l'étude de Maître Blandine LEFRANC, notaire à Verberie,
- de prélever le montant de la dépense totale (achat parcelle + frais notariés) sur l'article 2111 du budget de l'exercice en cours.

71-2015 - Révision du Plan Local d'Urbanisme – demande de subventions

Par délibération en date du 30 juin 2008, le conseil municipal a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal.

Une dotation de l'Etat, conformément au décret n°83-1122 du 22 décembre 1983, a été sollicitée par délibération en date du 09 décembre 2009 afin de couvrir les frais matériels et d'études nécessaires à cette révision.

Le conseil général de l'Oise, le 25 mars 2010, a accordé à la commune une subvention de 8.250 €.

La situation environnementale de Verberie et les évolutions législatives qui ont modifiées le Code de l'Urbanisme conduisent la commune à devoir réaliser aujourd'hui une étude environnementale stratégique.

Suite à la note de cadrage préalable à cette évaluation arrêtée par Monsieur le Préfet de l'Oise, la commune a réalisé une consultation de trois bureaux d'études.

La meilleure offre présentée par la société BIOTOPE est estimée à 25.060 € HT (30.072 € TTC).

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité, décide de solliciter une aide financière complémentaire :

- de l'Etat dans le cadre de la Dotation Globale de Décentralisation
- du Conseil Départemental de l'Oise

afin de financer en partie cette étude supplémentaire imposée à la commune.

72-2015 - Travaux bancs de l'église – 3ème tranche

Monsieur le Président de séance rappelle à l'assemblée que les bancs situés dans l'église Saint Pierre, classée monument historique sur la liste de 1862, sont atteints par la mэрule, champignon qui détruit le bois. Il a déjà été exécuté deux tranches de travaux de restauration des bancs et il est urgent de continuer des travaux identiques pour les autres bancs.

Une 3ème tranche de travaux a été estimée à 24.500 € HT (29.400 € TTC)

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le projet de travaux de restauration des bancs 3ème tranche estimé à 24.500 € HT,
- de solliciter auprès de Monsieur Eric Woerth, député de l'Oise, une subvention au titre de l'Etat dans le cadre de la réserve parlementaire.

73-2015 - Demande d'autorisation pour le renouvellement et l'extension d'une carrière sur la commune de Rivecourt

Monsieur le Président de séance informe l'assemblée qu'il a reçu un courrier de la Préfecture de l'Oise en date du 30 juillet 2015 lui demandant de soumettre au conseil municipal pour avis la demande d'autorisation présentée par la société LAFARGE GRANULATS FRANCE pour le renouvellement et l'extension de la carrière alluvionnaire qu'elle exploite sur la commune de Rivecourt.

Une enquête publique relative à cette demande est ouverte pour une durée de 31 jours, du lundi 31 août au mercredi 30 septembre 2015 inclus en mairie de Rivecourt, siège de l'enquête.

Monsieur le Président de séance indique que l'agglomération de Verberie est soumise à un trafic routier particulièrement dense avec de nombreux poids lourds, que le réseau urbain n'est plus adapté à leur passage et que la circulation « poids lourds » provoque des nuisances importantes (vibrations des structures des maisons, bruit, ...) et des détériorations (fissures dans les maisons) qui ne sont plus supportables par les riverains.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité, émet donc un avis favorable à l'extension de la carrière de Rivecourt sous réserve que la traversée de Verberie soit évitée par la totalité des poids lourds qui seront utilisés pour le transport des matériaux ou pour l'exploitation du site.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Au cours de la présente séance ont été prises les délibérations allant du n°69/2015 à 73/2015. La décision n°06-2015 a également été présentée.

M. ARNOULD	L. ABENA	J. AINESI	O. ARNOULD	E. FAGOT <i>Absente et excusée</i>
D. BAROIN <i>Absente et excusée</i>	M. BIEZ	L. BOMMELAER	Y. BOUCLY <i>Absent et excusé</i>	R. BROUILLARD
A. CARPENTIER	E. CAYROL	M. CLAUX	D. COULLET	P. FLOURY
S. FOURDRIN- DELBART	L. GROBON	C. LAMY	J.C. LEMERCIER	M.F MERLIN
F. PAGNIER	Ph. RABBE	C. RAGUIDEAU- DAVIDOVICS	F. RAHOU	P. SAUVAGE
P. STEFFEN	P. URBANO <i>absent et excusé</i>			

Le Maire constate que le compte rendu de la séance du 17 septembre 2015 a été affiché à la porte de la mairie le 25 septembre 2015.